

Intitulé de l'UE	AIP
Section(s)	- (14 ECTS) Bachelier: assistant social FC

Responsable(s)	Heures	Période
Pascale BRUNIN	600	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Accompagnement de la pratique professionnelle	300h	Louise BOUKO Pascale BRUNIN Laurence FRANCOIS
Stages (14 semaines)	300h	Louise BOUKO Pascale BRUNIN Laurence FRANCOIS

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Accompagnement de la pratique professionnelle : 300h d'AIP
Stages (14 semaines) : 300h d'AIP

Langue d'enseignement
Accompagnement de la pratique professionnelle : Français
Stages (14 semaines) : Français

Connaissances et compétences préalables
Pré-requis : UE AIP: Pratique professionnelle de milieu de cycle.

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

Objectifs de développement durable
Pas de pauvreté Objectif 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



- 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).
- 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes.
- 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.



Faim "Zéro"

Objectif 2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.



Bonne santé et bien être

Objectif 3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.
- 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.



Éducation de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.
- 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.
- 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
- 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.
- 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.
- 4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.
- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.



Égalité entre les sexes

Objectif 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
- 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
- 5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.
- 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
- 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

Travail décent et croissance économique



Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
- 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.



Inégalités réduites

Objectif 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.
- 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.
- 10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en oeuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.



Villes et communautés durables

Objectif 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.
- 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.
- 11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.
- 11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.
- 11.b D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en oeuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en oeuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.



Consommation et production responsables

Objectif 12 Établir des modes de consommation et de production durables

- 12.1 Mettre en oeuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.
- 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
- 12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.
- 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.
- 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

- 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

Acquis d'apprentissage spécifiques

En vue de répondre aux compétences susmentionnées, les acquis d'apprentissage à atteindre sont :

Capacités en rapport avec l'institution :

- Comprendre le fonctionnement de l'institution dans sa dynamique et sa politique sociale.
- Cerner le rôle et la fonction de l'assistant(e) social(e) et des membres de l'équipe.
- Construire et entretenir des collaborations internes et externes.

Capacités en rapport avec le public cible :

- Comprendre et analyser les demandes, les attentes, les besoins des personnes, des groupes et/ou des communautés.
- Développer un processus d'intervention et le mettre en application.
- Associer le public cible à la stratégie d'action et ce, de manière adaptée.

Capacités en rapport avec la communication :

- Communiquer verbalement et par écrit de manière adaptée avec les bénéficiaires, les professionnels et le réseau, en respectant les règles déontologiques.

Capacités à adopter un comportement professionnel :

- Développer ses connaissances.
- Exercer un esprit critique.
- Se positionner en s'affirmant dans le respect d'autrui.
- Faire preuve d'implication, d'initiatives et de responsabilités.

Capacités liées à l'autoévaluation :

- Se remettre en question de façon continue en utilisant les enseignements d'une action ou d'un acte professionnel posé.
- Actualiser, enrichir ses compétences dans une optique de développement professionnel.

Contenu de l'AA Accompagnement de la pratique professionnelle

Stage de 15 semaines du 05/02/2024 au 17/05/2024.

Accompagnement :

- 3 supervisions individuelles (3x2h) ;
- 2 supervisions collectives (2x3h), exercées en co-intervention avec un professionnel extérieur, en lien avec le secteur abordé ;
- 2 rencontres-évaluations avec le chef de stage.

Les objectifs et modalités de l'accompagnement de la pratique professionnelle sont explicités dans un syllabus disponible sur la plateforme Moodle.

Contenu de l'AA Stages (14 semaines)

Ce stage, d'une durée de 15 semaines, doit se dérouler obligatoirement dans une institution à caractère social et le chef de stage doit obligatoirement être diplômé Assistant Social (min. un mi - temps(négociable avec MFP) et 2 années d'ancienneté)

Les objectifs, modalités du stage et les grilles d'évaluation sont explicités dans un syllabus disponible sur la plateforme Moodle.

Méthodes d'enseignement

Accompagnement de la pratique professionnelle : travaux de groupes, approche par situation problème, approche déductive, approche avec TIC, activités pédagogiques extérieures, étude de cas, utilisation de logiciels, supervisions individuelles et

collectives

Stages (14 semaines) : approche avec TIC, activités pédagogiques extérieures, utilisation de logiciels, Stage

Supports

Accompagnement de la pratique professionnelle : syllabus, activités sur eCampus

Stages (14 semaines) : syllabus, activités sur eCampus

Ressources bibliographiques de l'AA Accompagnement de la pratique professionnelle

Pas de référence précise et spécifique mais certaines lectures sont nécessaires afin de parfaire ses connaissances dans les secteurs d'intervention, les contextes institutionnels et les modèles d'intervention abordés lors des supervisions, individuelles et collectives.

Ressources bibliographiques de l'AA Stages (14 semaines)

Lectures en rapport avec l'institution, avec les problématiques traitées sur le lieu de stage et la thématique développée dans le TFE.

Évaluations et pondérations

Évaluation	Épreuve intégrée
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	<p>L'évaluation se déroule en trois temps avec les pondérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• les supervisions individuelles (50%) ;• Les supervisions collectives (30%) ;• Le stage par l'évaluation du chef de stage (20%). <p>Toutes les consignes ainsi que les grilles d'évaluation se situent dans le syllabus AIP déposé sur Moodle dès le début de l'année académique.</p> <p>L'ensemble de ces activités sont non récupérables en seconde session.</p>

Année académique : **2024 - 2025**